



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020

Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale



Coordination et rédaction

Direction des relations intergouvernementales
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Édition

Direction des communications
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Document approuvé le 20 juin 2016

Ce document est également accessible en médias adaptés.

Il peut être consulté sur le site Web du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à l'adresse www.mess.gouv.qc.ca.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
ISBN : 978-2-550-76269-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PORTRAIT DU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE	2
ADÉQUATION ENTRE LES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET LES BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL	3
SOLIDARITÉ ET INCLUSION SOCIALE	8
DES CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES	16
PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE	19
GESTION ÉCORESPONSABLE	24
RÉSUMÉ DES ACTIONS	31
ANNEXE I COMITÉ MINISTÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	37
ANNEXE II OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE 2015-2020 NON RETENUS : RAISONS ET COMMENTAIRES JUSTIFICATIFS	38



MOT DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

J'ai le plaisir de présenter le Plan d'action de développement durable 2016-2020. Celui-ci témoigne de l'engagement du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale à perpétuer ses valeurs d'inclusion, d'équité et de solidarité dans une optique de développement durable.

Les 26 actions énumérées dans le plan visent notamment à poursuivre l'intégration des 16 principes identifiés par la Loi sur le développement durable, aux politiques et aux programmes du Ministère.

Je vous invite à prendre connaissance des mesures envisagées pour atteindre les cibles gouvernementales. Elles découlent de cinq des huit grandes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2016-2020, soit :

- développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable;
- favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques;
- améliorer par la prévention la santé de la population;
- assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités;
- renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.

Ultimement, je le souhaite, les actions d'aujourd'hui contribueront à léguer aux générations actuelles et futures un Québec responsable et prospère.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Blais', written in a cursive style.

FRANÇOIS BLAIS

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale



MOT DE LA MINISTRE RESPONSABLE DU TRAVAIL

Le Secrétariat du travail est associé au Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Ministère. Plusieurs mesures relatives à sa mission y sont prévues, en complémentarité avec celles menées en matière d'emploi, de solidarité sociale et d'accès aux services gouvernementaux.

La mission même du Secrétariat s'inscrit dans une perspective de développement durable. Elle vise à favoriser l'atteinte de conditions de travail équitables et de milieux de travail sains, à maintenir des relations du travail harmonieuses, à préserver un dialogue social qui soit respectueux et à soutenir des approches préventives et innovatrices. Ce sont là des éléments essentiels qui concourent au mieux-être et à la performance des individus et, de ce fait, à celle de leur organisation.

Ainsi, en contribuant de façon positive à la croissance économique et au développement social du Québec, le Secrétariat est engagé dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Ce plan d'action est le fruit d'une concertation entre l'ensemble des secteurs du Ministère. Je suis convaincue qu'il nous permettra d'agir concrètement pour l'amélioration de la qualité de vie de toutes et de tous.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Vien'.

DOMINIQUE VIEN

Ministre responsable du Travail
Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches

INTRODUCTION

L'adoption et la publication d'un plan d'action de développement durable sont une obligation prévue par l'article 15 de la Loi sur le développement durable. Celui-ci précise que les ministères et organismes de l'Administration¹ définissent, dans un document qu'ils doivent rendre public, les objectifs particuliers qu'ils entendent poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable, ainsi que les activités ou les interventions qu'ils prévoient réaliser à cette fin.

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Ministère a été élaboré par un comité de travail, sous la responsabilité de l'officier ministériel responsable du développement durable, qui réunit des membres de l'ensemble des unités administratives concernées (annexe I).

Le Plan d'action de développement durable a été approuvé le 20 juin 2016 par les autorités du Ministère. En concordance avec les objectifs fixés dans la planification stratégique 2015-2018, il témoigne de l'engagement du Ministère à l'égard du développement durable et présente les mesures envisagées afin de contribuer à l'atteinte des cibles gouvernementales. Il intègre également les actions prises par le Ministère dans le contexte de l'Agenda 21 de la culture du Québec, un cadre de référence gouvernemental qui précise les principes à respecter et les objectifs à viser pour assurer l'intégration de la culture aux dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

Le plan d'action est encadré par un mécanisme de suivi qui repose sur des indicateurs existants et qui permettra d'assurer un suivi de gestion ainsi que de mesurer la progression de la démarche de développement durable au sein du Ministère. La reddition de comptes des actions menées par le Ministère en matière de développement durable se fera annuellement, dans une section réservée à cette fin de son rapport annuel de gestion.

1. On entend par *Administration*, le gouvernement, le Conseil exécutif, le Conseil du trésor, les ministères, de même que les organismes du gouvernement visés par la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01).

PORTRAIT DU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

MISSION

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission de contribuer à la prospérité, à la richesse collective et au développement du Québec :

- en favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail;
- en favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et de relations du travail harmonieuses;
- en privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- en soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur procurer un accès simplifié à des services publics.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Les services du Ministère sont offerts selon trois modes de prestation, à savoir les services en ligne, les services téléphoniques et ceux offerts dans les comptoirs et bureaux de service répartis sur tout le territoire du Québec. Le Ministère, par l'intermédiaire de Services Québec, doit veiller à ce que soit développée une prestation intégrée de services publics, c'est-à-dire une prestation axée sur les besoins des citoyens et des entreprises et basée sur l'intégration des services de même nature ou complémentaires afin d'en faciliter l'accès.

Grâce à son réseau de bureaux répartis dans les 17 régions administratives, à ses centres d'appels et au portail gouvernemental Portail Québec, le Ministère assure des services directs à la population. Il offre notamment des renseignements sur les programmes et services gouvernementaux, des services liés au Registre foncier du Québec ainsi que les services en matière d'emploi et de solidarité sociale, ceux liés au Régime québécois d'assurance parentale et ceux du Directeur de l'état civil.

Le Secrétariat du travail a pour mandat d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques et les mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail et d'équité salariale. Il a également pour mandat d'en surveiller l'application et d'en coordonner la mise en œuvre.

Le Centre de recouvrement est chargé de récupérer les sommes versées en trop dans le cadre des programmes administrés par le Ministère.

Le Ministère coordonne l'action communautaire et bénévole par l'intermédiaire du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) et organise la campagne Entraide dans les secteurs public et parapublic par l'entremise du Secrétariat Entraide.

ADÉQUATION ENTRE LES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET LES BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Depuis les 25 dernières années, les mutations du marché du travail du Québec s'accroissent au rythme des changements démographiques et économiques. Comme la plupart des sociétés occidentales, le Québec doit faire face à un contexte de rareté croissante de main-d'œuvre compétente, causé par le vieillissement de sa population et les départs à la retraite qui en résultent. S'ensuivent des répercussions sur la productivité des entreprises et le développement de l'économie du Québec.

Une main-d'œuvre qualifiée est un déterminant de l'investissement des entreprises dans des secteurs économiques compétitifs, porteurs de prospérité et de développement. Une population active plus nombreuse, mieux formée et plus instruite favorise la productivité et l'innovation dans les entreprises, permet une meilleure intégration des individus à la société et stimule la croissance économique qui permet notamment de financer durablement les services publics.

Le maintien sur le marché du travail d'une main-d'œuvre compétente en quantité suffisante nécessite des actions concrètes visant à préparer adéquatement la relève, à favoriser la formation des personnes déjà en emploi, et à aider le plus grand nombre de personnes disponibles à intégrer le marché du travail.



ACTION 1

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LA DEUXIÈME PHASE DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 4.1

Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

La Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées a été lancée en mai 2008. Elle vise à assurer l'égalité en emploi des personnes handicapées et à augmenter leur participation au marché du travail. Dès son lancement, il a été prévu que sa mise en œuvre se ferait en deux phases, ce qui permettrait aux responsables de l'opération d'apporter les ajustements nécessaires.

Au terme des cinq premières années de mise en œuvre de la stratégie nationale, le bilan des actions, déposé à l'Assemblée nationale en juin 2013, démontre que des gestes importants ont été posés pour joindre les personnes handicapées et les employeurs, ainsi que pour mobiliser tous les partenaires autour du défi de l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Des consultations publiques ont été menées à l'automne 2013 en vue de l'élaboration de la deuxième phase. Les préoccupations soulevées au cours de ces consultations, ainsi que lors des échanges qui se poursuivent avec le milieu associatif, permettront de définir les grandes orientations qui seront mises en place pendant la deuxième phase, dont le lancement est prévu en 2018.

Les efforts se poursuivront donc dans le cadre d'une deuxième phase, en conformité avec l'objectif du Ministère d'accroître la présence en emploi des personnes rencontrant des obstacles à l'intégration au marché du travail.

Indicateur	Cible
Date du lancement de la deuxième phase de la Stratégie nationale	2018

ACTION 2

FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES SOUS-REPRÉSENTÉES PAR UN ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION 2

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

OBJECTIF 2.1

Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

- **Activité incontournable 4²** : Contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises

Pour faire face aux problèmes de rareté de main-d'œuvre compétente, les employeurs seront appelés, au cours des prochaines années, à se tourner vers des groupes de main-d'œuvre non traditionnels et à revoir leurs pratiques de gestion des ressources humaines.

À cet égard, l'offre de services-conseils à des entreprises en matière de gestion des ressources humaines, notamment pour l'accueil et l'intégration d'une main-d'œuvre diversifiée, contribue à améliorer leur productivité, tout en favorisant l'insertion professionnelle des personnes sous-représentées. Le jumelage de travailleurs expérimentés et de débutants ainsi que le soutien à l'offre de stages peuvent également aider les entreprises à répondre à leur besoin de main-d'œuvre. De plus, une meilleure gestion des ressources humaines permet de faire plus facilement l'inventaire des besoins en formation, ce qui permet finalement d'améliorer les compétences des travailleurs et, par le fait même, la productivité des entreprises. Des efforts seront consacrés au cours des prochaines années pour accompagner les entreprises en ce sens, en particulier les petites entreprises.

Du côté des services aux personnes sans emploi, une attention particulière sera accordée à celles qui font partie des groupes sous-représentés. Combinée aux efforts menés auprès des entreprises, celle-ci devrait donner lieu à une augmentation de la proportion des personnes aidées qui occupent un emploi par la suite.

Indicateur	Cible
Proportion des personnes rencontrant des obstacles qui intègrent le marché du travail après leur participation aux mesures d'emploi	Avoir augmenté la proportion d'ici 2020

2. Le gouvernement a établi cinq activités dites incontournables de sorte que tous les ministères et organismes concernés par la Loi sur le développement durable (LDD) contribuent, par l'intermédiaire de leur plan d'action de développement durable, à l'atteinte de certains objectifs pour lesquels des résultats précis sont attendus.

ACTION 3

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION 2

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

OBJECTIF 2.4

Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable

Un citoyen ou une entreprise souhaitant s'informer sur l'emploi ou le marché du travail doit actuellement consulter une multitude de sites relatifs à l'information sur le marché du travail, à l'information scolaire et professionnelle, à l'information sur les mesures d'emploi ou les normes du travail, et à l'information sur les emplois actuellement offerts. Ces sites sont disséminés sur le Web et cette dispersion ne permet pas aux utilisateurs d'avoir facilement accès aux informations ni de faire les liens entre elles. Cela constitue une contrainte importante à l'amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail.

L'action 3 vise à améliorer l'accessibilité et la diffusion de l'information sur le marché du travail. En ce sens, des efforts seront déployés afin de moderniser les moyens de diffusion et de créer des liens plus étroits entre les différents outils d'information en ligne existants, soit :

- l'information sur le marché du travail;
- l'information scolaire et professionnelle;
- l'outil Placement en ligne;
- l'information sur les mesures et services d'emploi;
- l'information destinée particulièrement aux personnes immigrantes;
- l'information sur les normes du travail en vigueur au Québec.

Dans l'esprit de la Stratégie gouvernementale de développement durable, cette action permettra de rendre plus facilement accessibles les informations concernant les compétences liées aux filières vertes. De plus, elle respecte les objectifs de la planification stratégique du Ministère, plus particulièrement ceux visant à accroître la présence en emploi des personnes rencontrant des obstacles à l'intégration au marché du travail ainsi qu'à augmenter la diffusion et l'utilisation de l'information sur le marché du travail.

Indicateur	Cible
Taux d'augmentation de la fréquentation du site d'information sur le marché du travail	Augmentation de 20 % d'ici 2020

ACTION 4

AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS CULTURELLES AUTOCHTONES DANS LE CADRE DES MESURES D'INTÉGRATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

OBJECTIF 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

- **Activité incontournable 3** : Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable

Cette action concerne l'objectif 4 de l'Agenda 21 de la culture qui vise, d'une part, à reconnaître la spécificité culturelle des nations amérindiennes et inuites ainsi que l'apport de leurs cultures, leurs savoirs et leurs traditions à la construction de l'identité culturelle québécoise et, d'autre part, à favoriser la connaissance, la sauvegarde, la transmission et la mise en valeur de ces cultures au sein de leurs communautés et auprès de l'ensemble de la population québécoise.

Comme le préconise la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, l'intégration de la culture dans les politiques de développement est un objectif à poursuivre afin de créer des conditions propices au développement durable. Elle peut aider à favoriser l'intégration des groupes minoritaires et l'inclusion de citoyens marginalisés. Elle peut aussi susciter le rapprochement et encourager le dialogue interculturel. En se nourrissant mutuellement, les cultures contribuent ainsi de manière positive à leur développement.

Cette action s'inscrit également dans la volonté du Ministère d'accroître la présence sur le marché du travail des personnes rencontrant des obstacles à leur insertion professionnelle. En ce sens, des travaux ont été entamés en 2015 par le Ministère, en collaboration avec les principaux regroupements autochtones concernés, afin d'élaborer une stratégie ministérielle d'insertion professionnelle des Premières Nations et des Inuits. Cette stratégie visera notamment à sensibiliser le réseau d'Emploi-Québec à la réalité culturelle de la clientèle autochtone, afin de mieux répondre à ses besoins. L'adoption et la mise en œuvre de la stratégie sont prévues au cours de l'année 2017.

Indicateur	Cible
Date de l'adoption et de la mise en œuvre de la Stratégie ministérielle d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuits	Adoption et mise en œuvre de la stratégie en 2017

SOLIDARITÉ ET INCLUSION SOCIALE

Favoriser et valoriser la contribution de tous à la construction d'une société équitable, résiliente et dynamique est inhérent à la recherche du développement durable. Les efforts en ce sens ont pour effet de diminuer les inégalités sociales et économiques, et d'assurer une meilleure intégration des individus.

Pour que les personnes défavorisées réussissent à surmonter les obstacles sociaux et économiques auxquels elles font face, l'implication d'un ensemble d'acteurs est souvent nécessaire. Cet effort collectif doit s'articuler autour de mesures et de mécanismes ciblés, notamment en matière de lutte contre la pauvreté, d'action bénévole et communautaire, d'économie sociale et de philanthropie, qui permettent aux personnes qui en bénéficient d'améliorer leurs conditions de vie.



ACTION 5

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LE TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 4.3

Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée en 2002, vise à guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté. La Loi institue une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et devient opérationnelle par l'élaboration d'un plan d'action qui précise les activités que le gouvernement prévoit réaliser pour respecter les orientations et atteindre les buts dont il est question dans la Loi. Le Ministère est mandaté pour coordonner les travaux d'une vingtaine de ministères et d'organismes gouvernementaux afin d'assurer une action concertée.

Une consultation publique a été menée à l'automne 2015 et au printemps 2016 auprès de populations et d'organisations diverses afin de dégager les principales préoccupations à prendre en considération dans le troisième plan d'action.

Le processus interministériel d'élaboration des mesures tient compte, en amont, des principes de développement durable dans les outils de travail proposés.

Le troisième plan d'action gouvernemental est attendu à l'automne 2017.

Indicateur	Cible
Date du lancement du troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Automne 2017

ACTION 6

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE EN ACTION BÉNÉVOLE

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

En plus de s'inscrire dans les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable, cette action répond à l'objectif du Ministère de consolider l'apport de l'action communautaire et bénévole au sein de la société québécoise.

Le plan *Pour un Québec engagé envers ses communautés*, lancé en 2009, couvrait une période de trois ans. En vue de l'élaboration d'un nouveau plan, un comité de travail a été mis en place.

Au terme de sa réflexion, le comité de travail a dégagé deux orientations autour desquelles doivent s'articuler les actions, soit la consolidation de l'action bénévole et sa reconnaissance dans le contexte d'une stratégie gouvernementale en matière d'action bénévole.

Le lancement de la Stratégie gouvernementale en action bénévole est attendu en 2016.

Indicateur	Cible
Date du lancement de la Stratégie gouvernementale en action bénévole	2016

ACTION 7

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN DEUXIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire a été adopté en 2004 afin de concrétiser la mise en œuvre de la politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* (adoptée en 2001). Des travaux en vue de l'élaboration d'un deuxième plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire sont en cours.

Une consultation menée auprès d'intervenants du milieu communautaire, à l'automne 2013, a permis de valider la nécessité d'élaborer un deuxième plan d'action gouvernemental, notamment pour poursuivre l'accompagnement du milieu communautaire, respecter les principes de la politique gouvernementale et dynamiser sa mise en œuvre.

Le deuxième plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire est attendu en 2018.

Indicateur	Cible
Date du lancement du deuxième plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire	2018

ACTION 8

METTRE À JOUR LE CADRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Il existe une panoplie de programmes et mesures visant à soutenir financièrement les organismes communautaires qui offrent des services de proximité (71 programmes et mesures sous la responsabilité de 24 ministères et organismes gouvernementaux en 2013-2014).

Depuis 2004, le gouvernement dispose d'un outil d'harmonisation de ses pratiques en matière de soutien financier aux organismes communautaires. Il s'agit du Cadre de référence en matière d'action communautaire, qui a été adopté par le Conseil des ministres.

Des travaux sont en cours, auxquels participent les ministères et organismes gouvernementaux concernés, en vue de mettre à jour le cadre de référence. Ils visent à améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes et des mesures de soutien financier à l'égard des organismes communautaires, à optimiser les ressources disponibles, à accroître la cohérence des actions et des interventions gouvernementales, et à consolider le partenariat avec le milieu communautaire.

La mise à jour du Cadre de référence en matière d'action communautaire est attendue en 2018.

Indicateur	Cible
Date du dépôt de la mise à jour du Cadre de référence en matière d'action communautaire	2018

ACTION 9

POURSUIVRE LES ACTIVITÉS CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC ³

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Le secteur de l'économie sociale comprend l'ensemble des organismes issus de l'entrepreneuriat collectif (coopératives, mutuelles ou organismes à but non lucratif), ainsi que les activités qui y sont liées, qui combinent à la fois une mission sociale et une activité économique et qui intègrent, dans leurs statuts et leurs façons de faire, les principes et les règles de fonctionnement suivants :

- l'entreprise a pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité;
- l'entreprise n'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- les règles applicables à l'entreprise prévoient un processus de prise de décision démocratique;
- les règles applicables à l'entreprise interdisent la distribution des surplus générés par ses activités ou prévoient la distribution de ceux-ci aux membres, au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et l'entreprise.

L'économie sociale constitue un champ d'activité économique d'importance au Québec. Les entreprises de ce secteur emploient plus de 150 000 personnes et génèrent un bénéfice collectif d'environ 33,4 milliards de dollars. Tout en favorisant le développement des localités et des régions, ces entreprises offrent des biens et des services à valeur ajoutée dans des domaines aussi variés que ceux des entreprises traditionnelles.

Le Ministère collabore, avec l'ensemble des partenaires concernés, à la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale, lancé en 2015 par le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Les principales actions du Ministère consistent à :

- soutenir la formation des préposées et préposés assurant une aide à domicile, conjointement avec la Commission des partenaires du marché du travail et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;
- encourager l'insertion socioprofessionnelle au sein des coopératives, conjointement avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;
- soutenir l'action du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire afin de favoriser le développement de la main-d'œuvre en économie sociale, conjointement avec la Commission;
- sensibiliser le personnel du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, entre autres celui des centres locaux d'emploi, à la pertinence de l'économie sociale.

Indicateur	Cible
Proportion des actions réalisées qui sont sous la responsabilité du Ministère	100 % des actions réalisées qui sont sous la responsabilité du Ministère au 31 mars 2020

3. Le sigle OVT indique que l'action visée contribue à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

ACTION 10

ÉLABORER UNE APPROCHE TENDANT VERS UN REVENU MINIMUM GARANTI

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 4.3

Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

Afin de faire évoluer le régime québécois de soutien du revenu de manière à ce qu'il soit adapté aux nouveaux défis économiques et démographiques du Québec, un comité d'experts, sous la responsabilité du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du ministre des Finances, sera mandaté pour explorer de nouvelles approches visant à lutter plus efficacement contre la pauvreté, à favoriser l'inclusion sociale et à établir un revenu minimum garanti.

L'implantation d'un revenu minimum garanti permettra d'améliorer l'équité du système actuel de soutien du revenu en offrant aux ménages un revenu de base tout en reconnaissant leurs situations particulières, en favorisant leur intégration au marché du travail et en permettant à toutes les personnes de contribuer à l'enrichissement collectif.

Ces travaux s'inscrivent notamment dans l'objectif du Ministère d'assurer une action gouvernementale concertée en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La publication du rapport du comité d'experts sur le revenu minimum garanti est attendue en 2017-2018.

Indicateur	Cible
Date de la publication du rapport final du comité d'experts sur le revenu minimum garanti	2017-2018

ACTION 11

METTRE EN ŒUVRE UNE COLLECTE SOLIDAIRE PERMANENTE D'ALIMENTS NON PÉRISSABLES

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Depuis près de six ans, le personnel de l'édifice Le Deux Cent (situé au 200, chemin Sainte-Foy, à Québec) réalise chaque mois une collecte solidaire d'aliments non périssables afin d'appuyer Moisson Québec, un organisme luttant contre l'insécurité alimentaire.

L'accès à une alimentation saine et suffisante constitue un volet incontournable de la qualité de vie et est central dans une démarche de développement durable. Cet accès demeure problématique pour une proportion importante de la population de la Capitale-Nationale. Moisson Québec tente d'y remédier par diverses activités, dont les collectes solidaires d'aliments non périssables.

Au cours des prochaines années, des efforts seront déployés pour étendre cette pratique à d'autres édifices où le Ministère a des bureaux ainsi qu'à d'autres ministères et organismes. Cette initiative s'inscrit dans les efforts investis par le Ministère en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Indicateur	Cible
Nombre d'endroits où il y a une collecte solidaire permanente d'aliments non périssables	Avoir augmenté, d'ici 2020, le nombre d'endroits où il y a une collecte solidaire permanente d'aliments non périssables

DES CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES

L'établissement de conditions de travail équitables et les actions menées en matière de solidarité et d'inclusion sociale sont complémentaires. L'accès au marché du travail et à des conditions de travail équitables joue un rôle déterminant en ce domaine, dans l'esprit de la démarche de développement durable, qui consiste notamment à permettre à l'ensemble des membres de la société de satisfaire leurs besoins.

De plus, la sécurité des milieux de vie revêt une grande importance pour le bien-être de la société. En effet, pour maintenir un environnement sain, la prévention des accidents et des situations dangereuses est primordiale dans les efforts de protection et d'amélioration de la santé de la population.



ACTION 12

ÉLABORER LES SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION ÉQUITABLE DU SALAIRE MINIMUM

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 4.3

Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

Afin de mener à bien sa mission, le Ministère s'est fixé comme objectif de contribuer à l'évolution équitable du salaire minimum. En ce sens, le Secrétariat du travail est chargé d'élaborer des scénarios permettant de le déterminer. Ce faisant, le Ministère joue un rôle majeur auprès des personnes rémunérées au salaire minimum, pour la plupart des femmes et des jeunes.

Dans l'analyse réalisée annuellement afin de réviser à la hausse le taux du salaire minimum sont pris en compte des critères qui permettent d'assurer un équilibre entre le pouvoir d'achat des salariés, la compétitivité des entreprises, l'emploi, l'incitation au travail, la pauvreté et les faibles revenus. En contribuant à une évolution équitable du salaire minimum (dans les limites fixées), le Ministère favorise l'inclusion sociale et contribue à réduire les inégalités sociales et économiques.

Indicateur	Cible
Ratio du taux général du salaire minimum sur le taux de salaire horaire moyen	Ratio entre 0,45 et 0,47

ACTION 13

METTRE EN PLACE UNE ENTENTE INTERSECTORIELLE PERMETTANT D'ASSURER DES MILIEUX DE TRAVAIL SÉCURITAIRES

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

OBJECTIF 5.2

Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

Le Ministère effectue annuellement des travaux visant à rendre les points de service et les lieux de travail plus sécuritaires et plus accessibles. Le maintien de la sécurité des lieux de travail et des aires d'accueil pour le public lors du réaménagement des espaces demeure une préoccupation constante, notamment dans le contexte du déploiement de Services Québec. Cette préoccupation est d'ailleurs bien présente dans la mission du Ministère, qui consiste notamment à contribuer au développement social et économique du Québec en favorisant, entre autres, le maintien de milieux de travail sains.

Afin de s'assurer que les réaménagements prévus ne présentent pas de risque en matière de santé et sécurité du travail, une entente entre la Direction des ressources matérielles et la Direction de la santé des personnes de la Direction générale des ressources humaines sera conclue. Cette entente indiquera les critères rendant nécessaire la production d'avis ou de recommandations en matière de sécurité lors de l'aménagement des espaces, et précisera le mode de consultation à mettre en place.

Indicateurs	Cibles
Date de la conclusion d'une entente entre la Direction des ressources matérielles et la Direction de la santé des personnes indiquant les critères rendant nécessaires des consultations en matière de sécurité lors de l'aménagement des espaces	Conclusion d'une entente en 2016-2017
Proportion des aménagements d'espaces répondant aux critères rendant nécessaire une consultation et qui ont fait l'objet d'avis ou de recommandations	100 % des aménagements d'espaces répondant aux critères rendant nécessaire une consultation et qui ont fait l'objet d'avis ou de recommandations

PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Les actions entreprises par le Ministère depuis le lancement de la première stratégie gouvernementale de développement durable ont concouru à réaliser des changements au sein de l'organisation en intégrant davantage les principes de développement durable dans une grande variété d'activités et de projets.

La prise en compte des finalités du développement durable demeure toutefois un défi. La gestion écoresponsable des ressources, la prise en compte des principes de développement durable, la formation du personnel et l'établissement de politiques publiques efficaces et inclusives sont autant de voies à privilégier pour renforcer la performance de l'organisation et lui permettre de se distinguer dans sa recherche du développement durable.

ACTION 14

RENFORCER LES INTERVENTIONS DU MINISTÈRE CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INTÉGRÉ SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

OVT

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

OBJECTIF 6.2

Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

- **Activité incontournable 5** : Contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial

Grâce à ses unités centrales, ses directions régionales et ses bureaux locaux, le Ministère est présent sur l'ensemble du territoire québécois. Ainsi, il contribue à maintenir la présence gouvernementale en région et à offrir un soutien au partenariat régional.

En conformité avec sa mission, le Ministère soutient les collectivités dans leurs démarches de développement économique et social et les aide à affronter les défis liés aux changements économiques et démographiques auxquels elles doivent faire face. Il contribue ainsi à aménager et à développer le territoire de façon durable et intégrée, et ce,

- en aidant les entreprises à conserver leurs employés et ainsi assurer la survie des municipalités;
- en facilitant l'accès des travailleuses et travailleurs à de la formation pour augmenter leurs chances de garder leur emploi ou d'être reclassés.

Au cours des prochaines années, le déploiement de Services Québec, amorcé en 2015, permettra de consolider la présence du Ministère sur l'ensemble du territoire et de renforcer ses interventions auprès des personnes et des entreprises. En outre, en regroupant des services gouvernementaux en un même lieu, Services Québec sera en mesure d'affermir la présence gouvernementale dans l'ensemble des municipalités régionales de comté, même celles qui ont de faibles densités de population.

Indicateur	Cible
Date du déploiement de Services Québec	Déploiement sur tout le territoire en 2020

ACTION 15

ADOPTER UN NOUVEAU PROCESSUS MINISTÉRIEL DE PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

OBJECTIF 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

- **Activité incontournable 2** : Prise en compte des principes de développement durable

À la suite de l'adoption de la première stratégie gouvernementale (2008-2015), le Ministère a conçu et mis en œuvre un processus formel de prise en compte des principes de développement durable. L'expérience a permis de constater qu'il y avait lieu d'améliorer les pratiques du Ministère à cet égard, de sorte que la réflexion relative aux principes soit menée en amont de l'élaboration d'un projet et qu'elle permette véritablement de l'améliorer.

Conformément aux objectifs de la stratégie gouvernementale et à son objectif de faire évoluer ses pratiques de gestion vers une performance accrue, le Ministère entend modifier, d'une part, son processus actuel de prise en compte des principes de développement durable de manière à cibler ses actions structurantes et, d'autre part, le contenu et la forme de la grille de prise en compte des principes, pour s'assurer qu'elle se fasse en amont de l'élaboration d'un projet.

Indicateur	Cible
Date de l'adoption d'un nouveau processus de prise en compte des principes de développement durable	Automne 2016

ACTION 16

OFFRIR UNE FORMATION SUR LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET VALORISER LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU MINISTÈRE

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

OBJECTIF 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

À la suite de l'adoption de la première stratégie gouvernementale (2008-2015), le Ministère a mis en place une formation sur la démarche gouvernementale de développement durable et sur la prise en compte de ses principes. Cette autoformation était proposée dans l'intranet, à l'intention du personnel concerné par la rédaction des mémoires du Comité exécutif et du Comité de direction. Près des trois quarts des 600 employés ciblés ont suivi la formation.

Relativement à l'action 15 et à l'adoption d'un nouveau processus ministériel de prise en compte des principes de développement durable, le Ministère entend mettre à jour l'autoformation sur ce sujet et réviser la liste du personnel ciblé.

Il entend également mener des activités de sensibilisation à la démarche de développement durable et au plan d'action ministériel. Basé sur les orientations du plan de communication gouvernemental de développement durable, un plan de communication interne sera mis en œuvre. Il mettra en valeur, d'une part, l'information permettant au personnel d'acquérir des connaissances en matière de développement durable et, d'autre part, les actions réalisées par les directions du Ministère.

Cette action vise donc un double objectif, soit de former une proportion importante des employés du Ministère relativement au processus de prise en compte des principes de développement durable et de sensibiliser le personnel en valorisant les actions du Ministère en matière de développement durable.

Indicateurs	Cibles
Date de la diffusion d'une autoformation en ligne portant sur la prise en compte des principes de développement durable	Automne 2016
Nombre de personnes ayant suivi la formation	Plus de 450 personnes
Date de la mise en œuvre du plan de communication	2018

ACTION 17

ÉTABLIR L'ARRIMAGE DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE PHILANTHROPIQUE

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

OBJECTIF 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

- **Activité incontournable 2** : Prise en compte des principes de développement durable

La philanthropie, comme le développement durable, a pour objectif d'apporter une réponse aux besoins d'aujourd'hui en pensant à l'humain de demain, tout en intégrant des dimensions sociales et économiques. Ce sont deux approches qui demandent de modifier des comportements pour favoriser le bien-être collectif dans une vision à long terme.

Le lien le plus concret entre la Stratégie gouvernementale de développement durable et la culture philanthropique concerne l'engagement et la solidarité. Il se concrétise notamment par la mise en œuvre de la campagne d'Entraide dans chaque organisation participante. Ce lien fait plus particulièrement référence à deux principes de développement durable, soit « équité et solidarité sociales » ainsi que « participation et engagement ».

Le 18 mai 2016, après une évaluation de l'expérience des huit dernières campagnes d'Entraide, le gouvernement du Québec a décidé de reconduire le mandat du Comité Entraide jusqu'en 2021, confirmant son désir de poursuivre son engagement.

Dans le but de structurer davantage ses actions dans l'appareil administratif, un groupe de travail impliquant différents acteurs dont des membres du Comité Entraide et du Bureau de coordination du développement durable ainsi que des professionnels du Ministère, aura pour mandat de faire ressortir les arrimages existant entre les stratégies de développement durable et les stratégies du développement de la culture philanthropique, dans le cadre de la campagne d'Entraide, et de dégager des moyens pour opérationnaliser les arrimages.

Indicateur	Cible
Date du dépôt d'un rapport par le Comité Entraide aux autorités du Ministère	30 juin 2017

GESTION ÉCORESPONSABLE

Le Ministère entend poursuivre ses efforts pour réduire les conséquences environnementales de ses activités et accroître ses acquisitions écoresponsables. La gestion écoresponsable génère des gains en matière d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de bonne gestion des ressources matérielles et de gestion des matières résiduelles. Les efforts en ce sens, en plus de satisfaire aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable, répondent à l'objectif du Ministère visant à faire évoluer les pratiques de gestion de l'organisation vers une performance accrue.

D'entrée de jeu, le Ministère entend mettre à jour, en 2016, la Politique ministérielle de gestion environnementale. Cette politique, adoptée en 2009, précise les intentions et les orientations du Ministère en matière de gestion environnementale et vise à réduire les effets négatifs de ses activités sur l'environnement. Elle lui permet aussi de s'assurer de la conformité de ses activités avec les exigences légales et les engagements gouvernementaux relatifs à l'environnement.

Au cours des prochaines années, différentes mesures en matière de gestion environnementale seront mises en place par le Ministère dans les domaines d'intervention suivants :

- A) Activités courantes de gestion administrative;
- B) Transport et déplacements des employés;
- C) Technologies de l'information et des communications;
- D) Communications et organisation d'événements.

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

OBJECTIF 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

- **Activité incontournable 1** : Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable

A) ACTIVITÉS COURANTES DE GESTION ADMINISTRATIVE

ACTION 18

RÉDUIRE LE NOMBRE D'ÉCHANGES POSTAUX ENTRE LE MINISTÈRE ET LES PRESTATAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS

La conception de nouvelles stratégies et de nouveaux moyens de communication est en cours afin de faciliter l'échange de renseignements entre le Ministère et les prestataires d'une aide financière de dernier recours. La réduction du nombre de documents exigés et la transmission électronique de documents figurent parmi les moyens envisagés.

La mise en place d'outils pour soutenir la transmission électronique de documents diminuera l'envoi de documents papier entre le Ministère et les prestataires d'une aide financière de dernier recours. Cette façon de faire pourra réduire le délai de traitement des dossiers des prestataires, ainsi que les coûts liés au transport et à la manutention de ces documents. Ces changements contribueront aussi à la modernisation du service à la clientèle.

Indicateurs	Cibles
Nombre de nouveaux moyens de communication avec les prestataires	Mise en place de deux nouveaux moyens de communication d'ici 2020
Nombre d'échanges postaux annuels	Avoir réduit le nombre d'échanges postaux d'ici 2020



ACTION 19

AUTOMATISER LES OPÉRATIONS DE LA CAMPAGNE DE SOLLICITATION ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

La campagne annuelle d'Entraide permet de recueillir quelque 59 000 dons auprès de plus de 130 organisations, et assure la distribution entière de ces dons aux organismes de bienfaisance selon la volonté exprimée par les donateurs. Dans la majorité des ministères et organismes, les donateurs remplissent une fiche papier et les responsables doivent compter manuellement les dons et produire les rapports de campagne à l'aide d'un tableur. Les fiches papier sont ensuite transmises aux services de paie de chacune des organisations pour la saisie manuelle (58 526 dons en 2014) dans leur système de paie, dans de courts délais.

Une campagne de publipostage (fiches papier) se déroule au même moment que la campagne habituelle. Elle concerne 67 300 personnes retraitées de l'État et 25 300 professionnels de la santé rémunérés par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Afin de réduire l'utilisation du formulaire papier et d'automatiser la saisie et le comptage des dons, il est envisagé d'implanter un mécanisme de dons en ligne. En plus de réduire de façon importante les coûts associés au publipostage, cette solution permettra de diminuer les risques d'erreurs.

Un projet pilote de dons en ligne par prélèvement bancaire a été mis en place en septembre 2015. Les personnes retraitées de l'État et les professionnels de la santé ont été principalement ciblés par ce projet. Une étude de faisabilité est actuellement en cours et vise à trouver une solution permanente, d'ici septembre 2017, pour simplifier les processus, réduire les coûts de gestion liés à la campagne d'Entraide et implanter des pratiques écoresponsables.

L'automatisation des opérations devrait être en place en 2018.

Indicateur	Cible
Date de l'implantation du nouveau système de dons en ligne	2018

ACTION 20

AMÉLIORER L'EFFICIENCE DE LA GESTION DES DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER AU SACAIS

Le Ministère coordonne l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire, notamment en ce qui concerne le soutien financier accordé aux organismes communautaires, ainsi qu'en matière de reconnaissance, par la remise des prix Hommage bénévolat-Québec.

Chaque année, il traite près de 1 000 demandes de soutien financier provenant principalement d'organismes communautaires et d'individus. Le traitement de ces demandes se fait à l'aide de deux systèmes informatisés qui ne permettent pas les transactions en ligne, obligeant l'utilisation et l'envoi de plusieurs documents papier.

Le Ministère désire remplacer ces deux systèmes informatisés par un système infonuagique qui permettra le traitement en ligne des demandes de soutien financier et des candidatures aux prix Hommage bénévolat-Québec. En diminuant l'utilisation du papier, ce nouveau système permettra de réduire le délai de traitement de l'information en plus de l'espace locatif.

L'implantation du nouveau système pour le traitement de toutes les demandes de soutien financier se fera dès le printemps 2016.

Indicateur	Cible
Date de l'implantation du nouveau système pour le traitement des demandes de soutien financier	Printemps 2016

ACTION 21

GÉRER DE MANIÈRE EFFICIENTE L'OCCUPATION DES LOCAUX

Le Ministère exerce ses activités dans plusieurs bureaux administratifs où les besoins en matière d'aménagement et d'ameublement sont de diverses natures. À cet effet, l'adoption d'une politique sur l'aménagement et l'ameublement des espaces administratifs du Ministère en juin 2015 vise à assurer la sécurité et la santé des employés, tout en favorisant une réduction des coûts par l'utilisation optimale des espaces du Ministère.

De même, un projet sur la numérisation des dossiers physiques des prestataires du Programme de solidarité sociale, amorcé récemment, et la gestion des documents numériques permettront de réduire les espaces occupés par les dossiers actifs et non actifs des prestataires. De plus, des travaux sur l'épuration des dossiers physiques vont aussi permettre de diminuer le nombre de documents qui les constituent et de réduire les coûts d'entreposage.

Indicateurs	Cibles
Nombre de boîtes d'entreposage de dossiers	Avoir diminué le nombre de boîtes d'entreposage des dossiers d'ici 2020
Ratio du nombre de classeurs utilisés pour la gestion des dossiers actifs dans les centres locaux d'emploi par rapport au nombre de dossiers actifs de prestataires	Diminuer le ratio d'ici 2020



B) TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS DES EMPLOYÉS

ACTION 22

AUGMENTER LE NOMBRE DE VÉHICULES ÉCOÉNERGÉTIQUES DANS LE PARC MINISTÉRIEL

Dans le but d'accroître l'utilisation des véhicules électriques, le gouvernement a adopté en 2014 la Politique d'acquisition gouvernementale pour les véhicules légers. Cette politique oblige les ministères et les organismes publics à remplacer tout véhicule léger existant ou à combler tout nouveau besoin par un véhicule électrique ou hybride rechargeable. En conformité avec cette politique, le Ministère entend poursuivre ses efforts en vue d'électrifier progressivement son parc de véhicules.

Indicateur	Cible
Nombre de nouveaux véhicules écoénergétiques dans le parc ministériel	Avoir augmenté le nombre de véhicules écoénergétiques dans le parc ministériel d'ici 2020

ACTION 23

SENSIBILISER LE PERSONNEL AUX DÉPLACEMENTS ÉCORESPONSABLES

Le Ministère entend poursuivre ses efforts pour réduire et optimiser les déplacements de ses employés tout en favorisant l'utilisation des modes de transport collectifs et actifs. Pour ce faire, le Ministère va sensibiliser son personnel en l'invitant à consulter la capsule *Opter pour un déplacement écoresponsable*, diffusée dans l'intranet à compter de septembre 2016.

Indicateur	Cible
Date de la diffusion de la capsule <i>Opter pour un déplacement écoresponsable</i>	Septembre 2016

C) TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

ACTION 24

OPTIMISER LA GESTION DU PARC D'IMPRIMANTES ET DE SYSTÈMES D'IMAGERIE

Le Ministère souhaite encadrer les activités d'impression par l'adoption de règles favorisant des pratiques écoresponsables. L'optimisation du parc d'imprimantes passe notamment par l'uniformisation des pratiques d'acquisition et de remplacement des imprimantes, l'encadrement de la configuration et une hausse de la productivité grâce à de nouvelles fonctionnalités.

Indicateurs	Cibles
Pourcentage de déploiement du projet d'optimisation du parc d'imprimantes et de systèmes d'imagerie	Déploiement terminé (100 %) en 2016
Date de l'adoption d'une politique d'impression	Septembre 2016

ACTION 25

AMÉLIORER LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS OBSOLÈTES

Le Ministère souhaite contribuer à limiter les rejets de plomb, de mercure et d'autres substances nuisibles contenus dans les appareils électroniques par la mise en place d'un programme de récupération. Grâce à un bac de récupération, appelé Électrobac, placé à l'entrée des immeubles, une très grande variété de petits appareils électroniques, soit les téléphones portables, les chargeurs de toutes sortes, les appareils photo, les lecteurs MP3, les périphériques et plus encore, pourront être récupérés sans frais.

Des efforts seront déployés au cours des prochaines années pour étendre cette pratique à d'autres édifices du Ministère.

Indicateur	Cible
Date du lancement de l'activité « récupération des appareils électroniques obsolètes » dans l'édifice situé au 425, rue Saint-Amable ⁴ et promotion dans les autres immeubles où le Ministère a des bureaux	Début de l'année 2016

4. Après l'approbation du plan, la rue Saint-Amable est devenue la rue Jacques-Parizeau.

D) COMMUNICATIONS ET ORGANISATIONS D'ÉVÉNEMENTS

ACTION 26

PROMOUVOIR L'ADOPTION DE PRATIQUES ÉCORESPONSABLES LORS DE L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

Lors de la planification et de l'organisation d'activités, qu'il s'agisse de rencontres de direction ou d'un événement de plus grande envergure, il est primordial d'adopter des pratiques écoresponsables qui favorisent le respect de l'environnement et encouragent les comportements éthiques et innovants sur les plans social et économique. La prise en compte des pratiques de développement durable impose une réflexion, des ajustements, voire une façon de faire différente.

Pour soutenir l'adoption de pratiques écoresponsables lors de l'organisation d'événements, des aide-mémoire, préparés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en collaboration avec le Centre de services partagés du Québec, seront diffusés dans l'intranet du Ministère.

Indicateur	Cible
Date de la diffusion des aide-mémoire sur l'organisation des événements écoresponsables	Février 2017

RÉSUMÉ DES ACTIONS

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020 MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

ADÉQUATION ENTRE LES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET LES BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Actions	Indicateurs	Cibles	Objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 atteints grâce aux actions	Objectifs de la planification stratégique 2015-2018 du Ministère liés aux actions
1. Élaborer et mettre en œuvre la deuxième phase de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées	Date du lancement de la deuxième phase de la Stratégie nationale	2018	Objectif 4.1 : Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables	1.3
2. Favoriser l'insertion professionnelle des personnes sous-représentées par un accompagnement des entreprises	Proportion des personnes rencontrant des obstacles qui intègrent le marché du travail après leur participation aux mesures d'emploi	Avoir augmenté la proportion d'ici 2020	Objectif 2.1 : Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	1.1 1.2 1.3 1.4 2.1
3. Améliorer l'accessibilité et la diffusion de l'information sur le marché du travail	Taux d'augmentation de la fréquentation du site d'information sur le marché du travail	Augmentation de 20 % d'ici 2020	Objectif 2.4 : Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	1.3 1.4
4. Améliorer la prise en compte des spécificités culturelles autochtones dans le cadre des mesures d'intégration du marché du travail	Date de l'adoption et de la mise en œuvre de la Stratégie ministérielle d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuits	Adoption et mise en œuvre de la stratégie en 2017	Objectif 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	1.3
5. Élaborer et mettre en œuvre le troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Date du lancement du troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Automne 2017	Objectif 4.3 : Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	5.2

RÉSUMÉ DES ACTIONS (SUITE)

SOLIDARITÉ ET INCLUSION SOCIALE

Actions	Indicateurs	Cibles	Objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 atteints grâce aux actions	Objectifs de la planification stratégique 2015-2018 du Ministère liés aux actions
6. Élaborer et mettre en œuvre la Stratégie gouvernementale en action bénévole	Date du lancement de la Stratégie gouvernementale en action bénévole	2016	Objectif 4.2 : Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	6.1
7. Élaborer et mettre en œuvre un deuxième plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire	Date du lancement du deuxième plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire	2018	Objectif 4.2 : Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	6.1
8. Mettre à jour le Cadre de référence en matière d'action communautaire	Date du dépôt de la mise à jour du Cadre de référence en matière d'action communautaire	2018	Objectif 4.2 : Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	6.1
9. Poursuivre les activités contribuant au développement de l'économie sociale au Québec	Proportion des actions réalisées qui sont sous la responsabilité du Ministère	100 % des actions réalisées qui sont sous la responsabilité du Ministère au 31 mars 2020	Objectif 4.2 : Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	1.3 5.1
10. Élaborer une approche tendant vers un revenu minimum garanti	Date de la publication du rapport final du comité d'experts sur le revenu minimum garanti	2017-2018	Objectif 4.3 : Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	5.2
11. Mettre en œuvre une collecte solidaire permanente d'aliments non périssables	Nombre d'endroits où il y a une collecte solidaire permanente d'aliments non périssables	Avoir augmenté, d'ici 2020, le nombre d'endroits où il y a une collecte solidaire permanente d'aliments non périssables	Objectif 4.2 : Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	5.2

RÉSUMÉ DES ACTIONS (SUITE)

DES CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES

Actions	Indicateurs	Cibles	Objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 atteints grâce aux actions	Objectifs de la planification stratégique 2015-2018 du Ministère liés aux actions
12. Élaborer les scénarios d'évolution équitable du salaire minimum	Ratio du taux général du salaire minimum sur le taux de salaire horaire moyen	Ratio entre 0,45 et 0,47	Objectif 4.3 : Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	4.1
13. Mettre en place une entente intersectorielle permettant d'assurer des milieux de travail sécuritaires	Date de la conclusion d'une entente entre la Direction des ressources matérielles et la Direction de la santé des personnes indiquant les critères rendant nécessaires des consultations en matière de sécurité lors de l'aménagement des espaces	Conclusion d'une entente en 2016-2017	Objectif 5.2 : Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	
	Proportion des aménagements d'espaces répondant aux critères rendant nécessaire une consultation et qui ont fait l'objet d'avis ou de recommandations	100 % des aménagements d'espaces répondant aux critères rendant nécessaire une consultation et qui ont fait l'objet d'avis ou de recommandations		
14. Renforcer les interventions du Ministère contribuant au développement durable et intégré sur le territoire québécois	Date du déploiement de Services Québec	Déploiement sur tout le territoire en 2020	Objectif 6.2 : Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	7.1 8.2

RÉSUMÉ DES ACTIONS (SUITE)

PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Actions	Indicateurs	Cibles	Objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 atteints grâce aux actions	Objectifs de la planification stratégique 2015-2018 du Ministère liés aux actions
15. Adopter un nouveau processus ministériel de prise en compte des principes de développement durable	Date de l'adoption d'un nouveau processus de prise en compte des principes de développement durable	Automne 2016	Objectif 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	8.2
16. Offrir une formation sur la prise en compte des principes de développement durable et valoriser la démarche de développement durable du Ministère	Date de la diffusion d'une autoformation en ligne portant sur la prise en compte des principes de développement durable	Automne 2016	Objectif 1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	8.1 8.2
	Nombre de personnes ayant suivi la formation	Plus de 450 personnes		
	Date de la mise en œuvre du plan de communication	2018		
17. Établir l'arrimage des stratégies de développement durable et du développement de la culture philanthropique	Date du dépôt d'un rapport par le Comité Entraide aux autorités du Ministère	30 juin 2017	Objectif 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	8.1 8.2
18. Réduire le nombre d'échanges postaux entre le Ministère et les prestataires d'une aide financière de dernier recours	Nombre de nouveaux moyens de communication avec les prestataires	Mise en place de deux nouveaux moyens de communication d'ici 2020	Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	8.2 9.1
	Nombre d'échanges postaux annuels	Avoir réduit le nombre d'échanges postaux d'ici 2020		
19. Automatiser les opérations de la campagne de sollicitation Entraide – Secteurs public et parapublic	Date de l'implantation du nouveau système de dons en ligne	2018	Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	8.2 9.1

RÉSUMÉ DES ACTIONS (SUITE)

GESTION ÉCORESPONSABLE

Actions	Indicateurs	Cibles	Objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 atteints grâce aux actions	Objectifs de la planification stratégique 2015-2018 du Ministère liés aux actions
20. Améliorer l'efficacité de la gestion des demandes de soutien financier au SACAIS	Date de l'implantation du nouveau système pour le traitement des demandes de soutien financier	Printemps 2016	Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	8.2 9.1
21. Gérer de manière efficiente l'occupation des locaux	Nombre de boîtes d'entreposage de dossiers	Avoir diminué le nombre de boîtes d'entreposage des dossiers d'ici 2020	Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	8.2
	Ratio du nombre de classeurs utilisés pour la gestion des dossiers actifs dans les centres locaux d'emploi par rapport au nombre de dossiers actifs de prestataires	Diminuer le ratio d'ici 2020		
22. Augmenter le nombre de véhicules écoénergétiques dans le parc ministériel	Nombre de nouveaux véhicules écoénergétiques dans le parc ministériel	Avoir augmenté le nombre de véhicules écoénergétiques dans le parc ministériel d'ici 2020	Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	8.2
23. Sensibiliser le personnel aux déplacements écoresponsables	Date de la diffusion de la capsule <i>Opter pour un déplacement écoresponsable</i>	Septembre 2016	Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	8.2
24. Optimiser la gestion du parc d'imprimantes et de systèmes d'imagerie	Pourcentage de déploiement du projet d'optimisation du parc d'imprimantes et de systèmes d'imagerie	Déploiement terminé (100 %) en 2016	Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	8.2
	Date de l'adoption d'une politique d'impression	Septembre 2016		

RÉSUMÉ DES ACTIONS (SUITE)

GESTION ÉCORESPONSABLE (SUITE)

Actions	Indicateurs	Cibles	Objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 atteints grâce aux actions	Objectifs de la planification stratégique 2015-2018 du Ministère liés aux actions
25. Améliorer la gestion des équipements obsolètes	Date du lancement de l'activité « récupération des appareils électroniques obsolètes » dans l'édifice situé au 425, rue Saint-Amable et promotion dans les autres immeubles où le Ministère a des bureaux	Début de l'année 2016	Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	8.2
26. Promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables lors de l'organisation d'événements	Date de la diffusion des aide-mémoire sur l'organisation des événements écoresponsables	Février 2017	Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	8.2

ANNEXE I

COMITÉ MINISTÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a mis en place, dès 2005, un comité ministériel chargé de favoriser l'intégration du développement durable à ses activités. Ce comité a élaboré, en 2006 et 2007, un plan de mise en œuvre comportant un grand nombre d'actions en matière de développement durable. Ainsi, avant même l'adoption de la première stratégie gouvernementale de développement durable (2008-2013), le Ministère établissait une démarche et effectuait une reddition de comptes en matière de développement durable.

COMPOSITION DU COMITÉ MINISTÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination des travaux

- Direction des relations intergouvernementales
- Secteur de la solidarité sociale et de l'analyse stratégique

Unités administratives⁵

- Direction de la recherche et de l'innovation en milieu de travail
- Secrétariat du travail
- Direction adjointe des statistiques et de l'information de gestion
- Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire
- Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail
- Direction générale des ressources humaines
- Directeur de l'état civil
- Direction des communications
- Direction des ressources matérielles
- Direction générale des mesures, des services et du soutien
- Bureau de la sous-ministre adjointe aux opérations territoriales
- Commission des partenaires du marché du travail
- Direction générale du régime québécois d'assurance parentale
- Secteur des services à la gestion et des ressources informationnelles

Mandat⁶

Les responsabilités du Comité et de ses membres sont les suivantes :

- Élaborer le Plan d'action de développement durable du Ministère :
 - évaluer de quelle manière les objectifs de la stratégie gouvernementale interpellent la mission et les mandats du Ministère;
 - déterminer des actions pouvant être mises en œuvre par le Ministère et susceptibles d'avoir un effet important;
 - déterminer des indicateurs et des cibles pour chacune des actions incluses dans le plan d'action.
- Participer aux travaux de reddition de comptes du Ministère, notamment lors de la rédaction du rapport annuel de gestion et des indicateurs annuels de performance administrative du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- Favoriser, au sein des différents secteurs du Ministère, la diffusion de l'information relative aux objectifs gouvernementaux et ministériels de développement durable.
- Assumer le rôle de répondant dans les secteurs, en ce qui concerne le respect des principes de développement durable.
- Déterminer les actions structurantes menées dans leur secteur respectif qui gagneraient à faire l'objet d'une analyse des risques en amont de l'élaboration d'un projet.

5. Source : Organigramme du 13 avril 2016.

6. Le mandat du Comité a été révisé à l'hiver 2015 pour tenir compte des recommandations du Vérificateur général sur l'application de la Loi sur le développement durable.

ANNEXE II

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE 2015-2020 NON RETENUS : RAISONS ET COMMENTAIRES JUSTIFICATIFS

Objectifs	Justifications
ORIENTATION 1 RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	Les actions 1, 4 et 6 contribuent à l'atteinte de cet objectif
1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	Cet objectif gouvernemental concerne peu la mission du Ministère
ORIENTATION 2 DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE	
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	Cet objectif gouvernemental concerne peu la mission du Ministère
2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	Cet objectif gouvernemental concerne peu la mission du Ministère
2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables	Cet objectif gouvernemental concerne peu la mission du Ministère
ORIENTATION 3 GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ	
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	Cet objectif gouvernemental concerne peu la mission du Ministère
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	Cet objectif gouvernemental concerne peu la mission du Ministère
ORIENTATION 5 AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION	
5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	Cet objectif gouvernemental concerne peu la mission du Ministère
ORIENTATION 6 ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS	
6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	Cet objectif gouvernemental concerne peu la mission du Ministère
6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	Les actions 1 et 6 contribuent à l'atteinte de cet objectif
6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels	Les actions 1 et 6 contribuent à l'atteinte de cet objectif

ANNEXE II (SUITE)

Objectifs	Justifications
-----------	----------------

ORIENTATION 7 SOUTENIR LA MOBILITÉ DURABLE

7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	Cet objectif gouvernemental concerne peu la mission du Ministère
7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES	L'action 20 contribue à l'atteinte de cet objectif

ORIENTATION 8 FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

8.1 Améliorer l'efficacité énergétique	Cet objectif gouvernemental concerne peu la mission du Ministère
8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	Cet objectif gouvernemental concerne peu la mission du Ministère
8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	Cet objectif gouvernemental concerne peu la mission du Ministère

